

4 NR'GI

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000€

49 RUE DES JONQUILLES

38080 L'ISLE D'ABEAU

Enregistré au RCS de Vienne sous le N° 95339301400014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16/07/2025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt – Cinq, le seize Juillet.

Sont présent ou représentés :

Est présents :

- Monsieur TELO Frenki détenant 1000 actions de 1€ chacune soit 100% des actions.

En présence de la société **4 NR'GI**.

A pris les décisions suivantes :

- *rapport de la gérance,*
- *approbation de ce rapport, du bilan et des comptes arrêtés au 31/05/2025*
- *affectation du résultat*
- *pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve L'inventaire et les comptes annuels, à savoir le compte de résultat du 01/06/2024 au 31/05/2025, le bilan et l'annexe, arrêtés le 31 Mai 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents, soit 100% des parts.

Paraphe :

T. F

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le Résultat (Perte) de 991 euros (neuf cent quatre-vingt-onze euros) de l'exercice de la manière suivante:

- Report à nouveau : -991 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante:

- capital social : 1000 euros,
- report à nouveau débiteur :-232
- report à nouveau débiteur : -991 euros
- **soit des capitaux propres de -223 euros.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents, soit 100% des parts.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les Conventions visées à l'article L 223-19 et statuant sur ce rapport, constate l'absence de conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents, soit 100% des parts.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Président a perçu une rémunération de 0 euros et l'approuve purement et simplement.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte que le Président a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Aucun

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents, soit 100% des parts.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et associé unique.

Signature
Président



Paraphe :

T.F

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le

01062024

et clos le

31052025

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

4NRGI
49 RUE DES JONQUILLES
38080 L'ISLE-D'ABEAU

Adresse du siège social :

SIRET

9 5 3 3 9 3 0 1 4 0 0 0 1 4

Mél : 4nrgi@gmail.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

240

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom

État de résidence

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

CGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 02102025

Lieu : L'ISLE-D'ABEAU

Qualité et nom du signataire :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Signature :

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire :

Désignation de l'entreprise 4NRGI Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 49 RUE DES JONQUILLES 38080 L'ISLE-D'ABEAU

SIRET

9	5	3	3	9	3	0	1	4	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	1
---	---

				Exercice N clos le	
				[3,10,5,2,0,2,5]	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	953	1 047
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	953	1 047
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	240	240
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	1 930	1 930
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	2 170	2 170
Total général (I + II)		110	112	953	3 217
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	CERTIFIER CONFORME		120	1 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	)	132	
	Report à nouveau			134	(232)
	Résultat de l'exercice			136	(991)
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	(223)
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	)	172	
	Comptes courants d'associés			173	3 440
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	3 440
Total général (I + II + III)				180	3 217
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 000
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		4NRGI		Néant ☐						
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/10/2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
		Services *		217		218		4 742				
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *							224				
	Subventions d'exploitations reçues							226				
	Autres produits							230		1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		4 743				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234				
	Variation de stocks (marchandises) *							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240				
	Autres charges externes *			(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		3 581		
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244				
	Rémunérations du personnel *							250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252				
	Dotations aux amortissements *							254		953		
								255				
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges			{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260		262		1		
Total des charges d'exploitation (II)						264		4 534				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		209				
Produits financiers (III)			280				Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)									290			
Charges exceptionnelles (VI)			{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348		300		1 200			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		(991)				
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314		991		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		1 231				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986		ZFU-TE (44. octies A)		987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981		JEI (44. sexies A)		989				
	ZRID (44. terdecies)			127		ZRR (44. quindécies)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991								
	ZFANG 44. quaterdecies			345		Investissements et souscriptions outre mer		344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex decies)			992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)		993				
	Créance due au report en arrière du déficit							346		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)			655		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)			645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647				
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)			648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)			990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		240 354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356					
Déficits antérieurs reportables *			232		dont imputés sur le résultat :							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		240 372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *supra*)
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4NRGI

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 000	444		446	2 000				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	2 000	494		496	2 000				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	953	534		536	953		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	953	574		576	953		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	⑤	Plus ou moins-values				
							Long terme				
							19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597			599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 4NRGI

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

III

DIVERS

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : État préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.